

Séance du 17 novembre 2020

L'an 2020 et le 17 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES, sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kevin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 10/11/2020

Date d'affichage : 10/11/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture d'Epervy
le : 23/11/2020

et publication ou notification
du : 19/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Ambition Climat 2025 - 2020_D0073
- Achat de terrains, levée d'option - 2020_D0074
- Remboursement caution (appartement communal) - 2020_D0075
- Délibération budgétaire modificative - Remboursement caution logement communal - 2020_D0076
- Devis travaux taille - aire de jeux + haie - 2020_D0077

- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) - 2020_D0078

- Facture SAFER suite signature Convention cadre - 2020_D0079

Ambition Climat 2025 - réf : 2020_D0073

Madame le Maire indique que les directives européennes et les engagements nationaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique incitent à une mobilisation collective pour organiser localement des réponses territoriales et des démarches exemplaires pour la transition énergétique et climatique. Consciente de ces enjeux, la Communauté d'Agglomération Epervy Coteaux et Plaine de Champagne s'est engagée dans une stratégie air-énergie-climat nommée « Ambition climat 2025 » et qui regroupe à la fois les actions réglementaires et volontaires de la collectivité en termes de transition écologique.

C'est pourquoi, la commune a été sollicitée pour désigner deux membres, une mise à jour de la composition du comité de pilotage est actuellement en cours. Les membres désignés sont Monsieur Julien BEAUJET en tant que titulaire et Monsieur Patrick LHEUREUX en tant que suppléant. Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et les désigne comme représentants de la Commune pour Ambition Climat 2025.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Achat de terrains, levée d'option - réf : 2020_D0074

Madame le Maire rappelle qu'un projet d'achat de terrains né depuis quelques années au niveau de la Fontaine Saint-Memmie avait pour but de développer une nouvelle zone d'habitat, elle pourrait aboutir sur l'acquisition de plusieurs terrains.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- ZE 144 et ZE 145, lieu-dit LE CLOSEAU, surface respective de 15 a 54 ca et 13 a 56 ca, appartenant à Monsieur James BATTEUX et dont le prix s'élève à 22 671,00 euros, promesse de vente AC 51 20 0060 01.

- ZE 142 et ZE 143, lieu-dit LE CLOSEAU, surface respective de 32 a 16 ca et 29 a 04 ca, appartenant à Monsieur Bruno BATTEUX et dont le prix s'élève à 52 596,00 euros, promesse de vente AC 51 20 0061 01.

Séance du 17 novembre 2020 (suite)

- D 963, lieu-dit LE VILLAGE, surface de 31 a 25 ca, appartenant à Monsieur Christian LEFEVRE et dont le prix s'élève à 39 963,00 euros, hors indemnités dues à l'exploitant, promesse de vente AC 51 20 0062 01.

- Une promesse de renonciation au droit de préemption et accord de résiliation amiable anticipée de la mise à disposition est proposée à l'EARL Christian LEFEVRE, moyennant le paiement d'une indemnité de 1 515,16 euros avec effet après la récolte 2021, promesse AI 51 20 0062 02.

La Convention cadre de prestations de services et de mise en réserves foncières compensatoires n° CP 51 18 0005 01 signée le 31 mai 2018 avec la SAFER implique le paiement d'une facture d'un montant de 15 339,61 euros HT soit 18 407,54 euros TTC par la Commune de Bergères-les-Vertus.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire de signer les promesses de vente et tout document permettant l'acquisition par la Commune de Bergères-les-Vertus des parcelles nommées précédemment et par conséquent à procéder à la levée d'option des promesses de vente transmises par la SAFER.

Le Conseil municipal précise également que les frais de notaire seront réglés par la Commune de Bergères-les-Vertus.

SIRET de la Commune de Bergères-les-Vertus : 21510044700014.

A la majorité (pour : 13, contre : 2, abstentions : 0)

Remboursement caution (appartement communal) - réf : 2020_D0075

Madame le Maire indique que la locataire de l'appartement communal sis 3 Place de la mairie ayant rendu son logement, et l'état des lieux de sortie étant satisfaisant, la caution du montant de 736 euros et correspondant à deux mois de loyer hors charge, doit être reversée à la locataire Madame Karine RANTSWILER.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement de la caution.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération budgétaire modificative - Remboursement caution logement communal - réf : 2020_D0076

Madame le Maire indique au Conseil que l'ouverture d'un crédit serait nécessaire afin de pouvoir restituer le montant de la caution demandée en 2006 à la locataire Mme RANTSWILER d'un montant de 736 euros. Le compte 165 ne possédant pas la totalité des crédits nécessaires, la délibération budgétaire modificative nécessaire porte sur les opérations suivantes :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
C/ 165 – Dépôts et cautionnements reçus		700.00 €
C/ 1641 – Emprunts en euros	700.00 €	
Total Investissement	700.00 €	700.00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder à ces écritures afin de pouvoir par la suite restituer la caution concernée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis travaux espaces verts- Taille arbres aire de jeux + haie - réf : 2020_D0077

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Devis proposé pour la réalisation de taille de rafraîchissement sur les arbres situés au niveau de l'Aire de jeux et la Haie rue du Mont-Aimé.

Le devis a été établi par l'entreprise de Mathias VAUTRELLE pour un montant de 850.00 € HT (sans TVA appliquée car autoentrepreneur).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 17 novembre 2020 (suite)

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) - réf : 2020_D0078

Madame le Maire explique, par le biais d'un schéma, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui est un document d'urbanisme sur le périmètre d'un groupement de communes (EPCI) permettant de mettre en place un projet d'urbanisme et d'aménagement et fixant, comme le PLU à l'échelle d'une commune, les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire considéré, ici le territoire de la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Les thématiques du PLUi sont diverses : développement économique, tourisme, emploi, habitat, environnement, patrimoine, transition écologique...

La commune doit se prononcer sur le transfert en faveur de la CAECPC, il s'agit d'un transfert prévu par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) sauf en cas de minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population), ce qui fut le cas en 2017.

Les membres du Conseil municipal échangent sur le sujet et ils souhaitent que lors de sa future élaboration un travail équitable se mette en place, et qu'il soit bien tenu compte de l'attractivité de la commune, de son bassin d'emploi ainsi que de son potentiel touristique.

A l'issue de cet échange, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du transfert de la compétence "documents d'urbanisme" vers la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Facture SAFER suite signature Convention cadre - réf : 2020_D0079

Un projet d'une nouvelle zone d'habitat au niveau de la Fontaine Saint-Memmie avait abouti à une Convention cadre de prestations de services et de mise en réserves foncières compensatoires n° CP 51 18 0005 01 signée par Monsieur Gervais PERROT en date du 26 avril 2018 puis par la SAFER GRAND EST le 31 mai 2018.

Cette Convention définissait les modalités de rémunération de la SAFER en cas de négociation aboutissant sur un ou plusieurs achats de terrains par la Commune.

Cela signifie que les achats souhaités des parcelles ZE 144 - ZE 145 - ZE 142 - ZE 143 - D 963 engendrent par conséquent le paiement d'une facture en faveur de la SAFER.

Celle-ci s'élève à 15 339,61 euros HT soit 18 407,54 euros TTC.

Les actions ayant été menées depuis le début de l'année 2018, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder au paiement de la facture à la SAFER.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- un marché est en projet sur la commune, il pourrait être envisagé le jeudi matin. Madame Jeannine MONCUIT est chargée de rechercher des marchands intéressés par l'idée.

- Madame le Maire relate la réunion qui a eu lieu ce 13 novembre avec le CIP Ouest et un Correspondant Sécurité au niveau départemental qui avait pour sujet l'aménagement pour la sécurisation des Routes Départementales de Bergères-les-Vertus. Des projets ont été abordés, un rapport doit être transmis à la Commune en début d'année 2021.

- Madame le Maire indique au Conseil que la construction actuelle d'une maison qui est située rue des Berceaux aurait engendré quelques dégâts matériels au niveau des regards d'eau et d'assainissement. Le dossier est en cours.

- Concernant les questionnaires distribués aux habitants du village les invitant à se prononcer sur le bulletin municipal, cinquante retours à ce jour qui seront analysés cette fin de semaine.

- La Commune est actuellement en recherche d'un grand sapin en vue de son installation comme chaque année à cette période de Noël sur la Place de la Mairie.

- La facture Eau / Assainissement est abordée, il faut préciser que celle-ci reprend désormais la facturation de l'Eau et de l'Assainissement, de plus, elle porte sur une période annuelle.

A noter que le transfert de la compétence Assainissement de Bergères-les-Vertus s'est opéré au 01.01.2020 en faveur de la CAECPC.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 23/11/2020

Le Maire

Eva VAUTRELLE